

Procédure interdisciplinaire prévention et contrôle de l'infection Patient hospitalisé présentant la gale

Acteurs dans cette procédure : service prévention et contrôle de l'infection (PCI) ; service de dermatologie ; infirmiers(ères) responsables d'unité de soins, chef(fe)s de clinique d'unité, service de santé du personnel

Concernés par cette procédure : tous les services cliniques des HUG, service dermatologie

Auteur : M.-Noëlle Chraïti isc service PCI

Remerciements à Mmes J. Cloppet Mouchet et M. Michaud, isp, service dermatologie, pour leur contribution à la mise à jour de la présente version de la procédure

Responsables : Dre A. Iten, médecin adjointe, service PCI ; Dre Laurence Toutous-Trellu, médecin adjointe, service de dermatologie

Approbation : commission de l'infection ; service PCI ; direction des soins

Date de mise en application : octobre 2010

dernière révision : septembre 2019

Parasite, infestation, symptômes	<p>La gale humaine ou scabiose est une affection de la peau causée par un parasite de type acarien, <i>Sarcoptes scabiei</i>, sous-type <i>hominis</i> qui est propre et obligatoire à l'homme. Le parasite ne survit pas plus de quelques jours dans l'environnement.</p> <p>Le symptôme principal est la démangeaison quasi permanente et intense, avec recrudescence le soir et la nuit. Les lésions caractéristiques observables sont le sillon scabieux (tunnel creusé par la femelle pour y déposer ses œufs), les vésicules perlées sur une base érythémateuse, les papulo-nodules infiltrés de couleur cuivrée. Les lésions sont fréquemment localisées aux espaces interdigitaux, aux poignets, aux coudes, aux aisselles, à l'ombilic, au bas-abdomen, sur les fesses, sur les mamelons et aréoles chez la femme, sur la face interne des cuisses et les organes génitaux externes chez l'homme. Chez l'enfant l'atteinte des paumes, des plantes, de la tête et du cou n'est pas rare, alors qu'elle ne se rencontre qu'exceptionnellement chez l'adulte.</p>
Modes de transmission	<p>La transmission interhumaine se fait principalement par contact direct, du fait des femelles fécondées essentiellement, et plus rarement par contact indirect avec des vêtements, du linge de toilette ou de la literie contaminés. La gale est aussi considérée comme maladie sexuellement transmissible.</p>
Contagiosité	<p>La gale survient généralement sous forme épidémique dans les collectivités. La promiscuité est un facteur favorisant.</p> <p>La gale est contagieuse durant la période d'incubation.</p>
Incubation	<p>La durée d'incubation est d'un mois en moyenne (entre deux et six semaines). Cette période est réduite d'un à quatre jours en cas de ré-infestation.</p>
Diagnostic	<p>Le diagnostic repose en général sur la clinique (topographie caractéristique et anamnèse de prurit du sujet et parfois prurit de sujet(s) au contact) sur la mise en évidence du sarcopte ou des œufs lors de l'examen au dermatoscope ou au microscope des prélèvements de squames effectués sur les lésions de grattage.</p>
Gestion immédiate des affaires personnelles	<p>Dès l'admission / dès la suspicion de la gale, les vêtements personnels du patient (à manipuler avec des gants de soins) sont retirés et déposés dans un sac en plastique blanc, fermé, vidé de son air, et scellé. Le sac est remis aux proches en informant que le linge doit être lavé à 60°C. Si du linge ne supporte pas la température recommandée, il reste dans le sac fermé hermétiquement pendant 1 semaine.</p> <p>Pour plus de détails et pour information aux proches : https://www.hug-ge.ch/dermatologie-venereologie/comment-traiter-gale#traitement_environnement</p>

<p>Prévention de la transmission Mesures de base Mesures spécifiques</p>	<p>Application de l'hygiène des mains et des mesures de base selon leurs indications</p> <ul style="list-style-type: none"> L'hygiène des mains par <u>lavage au savon et à l'eau</u> est pratiquée par les professionnels lorsqu'ils quittent l'environnement et la chambre du patient ; elle est également pratiquée par le visiteur lorsqu'il quitte le patient. <p>En complément, la Mesure spécifique CONTACT est prescrite et appliquée. Consulter https://vigigerme.hug-ge.ch/ (Mesures spécifiques > CONTACT)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les déplacements du patient dans l'institution sont strictement limités aux besoins de sa prise en charge médicale pendant les 24 heures qui suivent l'initiation du traitement oral. (voir ci-dessous). Le cas échéant le patient pratique l'hygiène des mains par lavage au savon et à l'eau lorsqu'il quitte sa chambre et revêt des vêtements propres.
<p>Traitement Sur prescription médicale uniquement</p>	<p>Pour l'adulte et l'enfant de plus de 15 kg : J0 : Ivermectine 200 µg/kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> Se présente sous forme de comprimé non sécables à prendre en une prise avec un grand verre d'eau pendant le prochain repas (absorption améliorée). En cas de difficulté de déglutition (enfant, personne âgée, troubles) le comprimé peut être écrasé pour son administration. Le médicament est disponible à la pharmacie des HUG sur commande. <p>Le traitement oral est suivi 8 heures (minimum) à 12 heures (maximum) d'une douche et savonnage avec un savon doux</p> <ul style="list-style-type: none"> Après la douche, les linges, vêtements et draps utilisés/revêtus sont propres <p>J14 : répéter le même traitement qu'à J0 (douche et changement des linges, vêtements et draps inclus)</p> <p>Pour les enfants de moins de 15 kg et les femmes enceintes : J0 : un traitement topique unique par Permethrine 5% est prescrit. Contacter la consultation hospitalière de dermatologie: 079 55 344 91 (079 25 173 41 après 18 :00, 7j./7). Référer à : https://www.hug-ge.ch/dermatologie-venereologie/traitement-gale > <i>traitement topique de la gale</i></p> <p>Les ongles coupés court permettent de prévenir les lésions de grattage et le risque de leur surinfection.</p> <p>Pour le succès du traitement, il est nécessaire de considérer l'entourage proche du patient, la désinfection du linge et du lieu de vie du patient. Pour les recommandations relatives à la prise en charge extrahospitalière, contacter la consultation hospitalière de dermatologie (079 55 344 91) et au service social de dermatologie et vénéréologie (079 55 336 23) https://www.hug-ge.ch/dermatologie-venereologie/comment-traiter-gale</p>
<p>Entretien Environnement</p>	<p>L'entretien de l'environnement, du lit et d'autres équipements médicaux doit être réalisé 8 et entre 12 heures après la prise d'Ivermectine (à J0 et J14), pendant la douche du patient.</p> <p>Le lit doit être déshabillé, les housses polyuréthane d'oreillers, de matelas, les revêtements de couettes doivent être désinfectés avant d'être rhabillés. Le cadre et les barres de lit sont également désinfectés</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'oreiller n'est pas garni d'une housse polyuréthane, il doit être évacué dans un sac à linge plastique transparent vers la CTL. <p>L'équipement de protection de personne (gants de soins et surblouse) recommandé dans le cadre de la Mesure CONTACT est porté par tous les collaborateurs en contact avec le patient et son environnement.</p>
<p>Levée Mesure spécifique</p>	<p>La Mesure spécifique peut être levée, sur prescription médicale, 24 heures après la première prise du traitement adéquat.</p>